



Enquête sur les Directives des Nations Unies pour la protection du consommateur

Ce questionnaire se réfère à la Section G des Directives des Nations Unies pour la protection des consommateurs: Promotion de la Consommation durable (veuillez voir le document ci-joint). Vous pouvez donner vos réponses en anglais, français ou espagnol. N'hésitez pas à joindre toute documentation à l'appui de vos réponses ou commentaires.

Gouvernement:

Votre Nom:

Votre fonction:

Date:

Coordonnées (adresse, numéro de téléphone, e-mail)

QUESTIONS GENERALES

1. Avant de recevoir ce questionnaire, étiez-vous au courant de l'existence des Directives des Nations Unies pour la protection des consommateurs?

- Oui
- Non

Si oui, comment en avez-vous eu connaissance et quelle est votre impression générale?

2. Après avoir lu les Directives des Nations Unies pour la protection des consommateurs (Section G - Promotion de la consommation durable), quelle est votre opinion ? (deux réponses maximum)

- Faciles à comprendre
- Peu claires
- Utiles pour les prises de décisions
- Autres (veuillez préciser lesquelles)

3. Pensez vous qu'il faudrait modifier la Section G (Consommation durable) des Directives?

- Oui
- Non

Veillez commenter votre réponse:

4. Si votre gouvernement a commencé à adopter la Section G des Directives, y a-t-il un responsable chargé de contrôler la mise en conformité avec les Directives?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser les coordonnées du responsable compétent et décrire ses attributions:

5. Votre gouvernement a-t-il favorisé des campagnes d'information et de sensibilisation sur la consommation durable?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez nous préciser lesquelles:

LES DIRECTIVES PLUS EN DETAIL: (SECTION G: PROMOTION DE LA CONSOMMATION DURABLE)

PRODUITS, SERVICES ET TECHNOLOGIE

(Veillez voir les sous-sections 45a et 50 de la Section G des Directives, ci-contre)

6. Votre gouvernement a-t-il favorisé le développement et l'utilisation de produits, de services et de nouvelles technologies respectueux de l'environnement et dont les impacts tout au long du cycle de vie ont été pleinement étudiés?

- Oui
 Non

45a. Les gouvernements devraient encourager la conception, le développement et l'utilisation de produits et de services sûrs et efficaces, qui font un usage éco-efficace des ressources naturelles et dont les impacts tout au long du cycle de vie ont été pleinement étudiés.

50. Les gouvernements, en collaboration avec le secteur privé et d'autres organisations appropriées, devraient encourager la transformation de modes de consommation non viables en développant et en utilisant de nouveaux produits et services et de nouvelles technologies, y compris des technologies d'information et de communication, respectueux de l'environnement et capables de répondre aux attentes des consommateurs tout en réduisant la pollution et l'appauvrissement des ressources naturelles.

Si oui, veuillez donner quelques exemples:

INSTRUMENTS POLITIQUES

(Veillez voir la sous-section 45 de la Section G des Directives, ci-contre)

7. Votre gouvernement a-t-il mis en place des stratégies nationales de recyclage?

- Oui
 Non

45b. Les gouvernements devraient promouvoir des programmes de recyclage encourageant les consommateurs à recycler les déchets et à acheter des produits recyclés.

Si oui, votre gouvernement prévoit-il d'élargir ou de renforcer ces interventions?

(Veuillez voir la sous-section 51 de la Section G des Directives, ci-contre)

8. Votre gouvernement a-t-il établi ou renforcé des structures juridiques efficaces de protection des consommateurs couvrant certains aspects de consommation durable?

- Oui
- Non

51. Les gouvernements sont encouragés à établir ou à renforcer des structures juridiques efficaces de protection des consommateurs couvrant certains aspects de la consommation durable.

Si oui, veuillez donner des exemples:

(Veuillez voir la sous-section 52 de la Section G des Directives, ci-contre)

9. Votre gouvernement a-t-il pris des mesures économiques (telles les impôts et les subventions) favorisant la consommation durable?

- Oui
- Non

52. Les gouvernements devraient considérer plusieurs instruments économiques, tels les instruments fiscaux et l'internalisation des coûts environnementaux, pour promouvoir la consommation durable, compte tenu des besoins sociaux, de la nécessité d'appliquer des mesures décourageant les pratiques non viables et encourageant les pratiques plus durables, tout en évitant de compromettre l'accès au marché, surtout dans les pays en voie de développement.

Si oui, veuillez donner des exemples:

Veillez voir la sous-section 53 de la Section G des Directives, ci-contre)

10. Votre gouvernement fournit-il des informations publiques (tels les statistiques, les indicateurs ou les bases de données) évaluant l'évolution de la consommation durable?

- Oui
- Non

53. Les gouvernements, en collaboration avec les entreprises et les autres groupements appropriés, devraient développer des indicateurs, des méthodologies et des bases de données permettant d'évaluer l'évolution de la consommation durable à tous les niveaux. Cette information devrait être accessible au public.

Si oui, veuillez donner des exemples:

RECHERCHE

(Veillez voir la sous-section 47 de la Section G des Directives, ci-contre)

11. Votre gouvernement encourage-t-il des tests impartiaux pour évaluer les impacts environnementaux des produits ?

- Oui
- Non

47. Les gouvernements devraient encourager des tests impartiaux pour évaluer les conséquences environnementales des produits.

Si oui, veuillez donner des exemples:

(Veuillez voir la sous-section 55 de la Section G des Directives, ci-contre)

12. Votre gouvernement favorise-t-il les études sur le comportement des consommateurs (lié à la détérioration de l'environnement) afin d'identifier les mesures requises pour développer des modes de consommation plus durables?

- Oui
 Non

55. Les gouvernements et les autres organisations appropriées devraient promouvoir des études sur le comportement des consommateurs lié à la détérioration de l'environnement afin d'identifier les mesures requises pour développer des modes de consommation plus durables.

Si oui, veuillez donner des exemples:

QUE FAIT VOTRE GOUVERNEMENT DANS LE CADRE DE SES PROPRES ACTIVITES?

(Veuillez voir la sous-section 54 de la Section G des Directives, ci-contre)

13. Votre gouvernement a-t-il opéré des décisions reposant sur l'adoption de « pratiques durables » (tels un marché public écologique et des programmes de recyclage)?

- Oui
 Non

54. Les gouvernements et les organismes internationaux devraient montrer le chemin en prenant des décisions reposant sur l'adoption de pratiques durables, notamment en ce qui concerne leurs politiques de marché public. Ces dernières devraient promouvoir le développement et l'utilisation appropriés de produits et de services respectueux de l'environnement.

Si oui, veuillez donner des exemples:

AUTRES COMMENTAIRES

Une fois rempli, veuillez retourner le questionnaire à:

Matthew Bentley
Consultant
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
Division de la Technologie, de l'Industrie et de l'Economie
39-43 quai André Citroën,
75739 Paris, Cedex 15,
France

Tél: +33 1 44 37 14 50
Fax: +33 1 44 37 14 74
E-mail: sc@unep.fr